

EUROPE Jacques Chirac a appelé, le 14 juillet dernier, à son assouplissement provisoire

Le pacte de stabilité déchire les Européens

Georges QUIOC

Le Figaro Économie, jeudi 28 août 2003

Jean-Pierre Raffarin n'a pas osé prendre le risque hier d'affronter les commissaires européens sur le pacte de stabilité. Le sujet reste tabou. Romano Prodi, président de la Commission, a répété qu'il n'avait « pas d'autre choix que d'appliquer les règles du traité ». Pourtant, Jacques Chirac avait lancé un pavé dans la mare en appelant de ses vœux le 14 juillet dernier un « assouplissement provisoire » de ce pacte. La réaction de certains ministres européens a été violente : Karl Heinz Grassler, le ministre des Finances autrichien, a exigé une application « minutieuse et sans faiblesse » du pacte. Et le ministre irlandais Charlie McCreevy a rappelé que les petits pays avaient « traversé l'enfer et les grandes marées » pour respecter la discipline européenne.

Faute d'avoir affronté la Commission sur un sujet qui fâche, Jean-Pierre Raffarin va devoir expliquer comment la France compte s'y prendre. Un pays ne peut pas en effet dépasser le seuil des 3 % trois années de suite. Une procédure pour « déficit excessif » a été lancée en juin par la Commission contre la France. Le gouvernement a donc en principe jusqu'à la fin de 2004 pour éliminer ce déficit excessif.

Si cet objectif était déjà une gageure au début de l'été, il devient quasiment totalement illusoire au lendemain d'une canicule dont les conséquences économiques promettent d'être lourdes. Et, à défaut de pouvoir respecter les critères, la France risque une lourde amende. L'infraction est théoriquement sanctionnée par l'obligation de constituer un dépôt non rémunéré dont le montant est plafonné à 0,5 % du PIB, ce qui ferait quelque 7,6 milliards d'euros pour la France ! La France peut toutefois espérer échapper aux sanctions à condition de pouvoir justifier de « conditions exceptionnelles ». C'est toute la démonstration que fait Jean-Paul Fitoussi, président de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), qui plaide pour une « mise entre parenthèses » momentanée du pacte de stabilité (lire ci-dessous). Mais le sujet divise aussi les économistes. Notamment les Allemands qui, comme Werner Becker, économiste à la Deutsche Bank, milite fermement pour une discipline budgétaire stricte.

G. Q.

Encadré(s) :

Werner Becker, économiste à la Deutsche Bank

« Appliquer les critères tels quels »

« Le pacte de stabilité est suffisamment flexible pour pouvoir être appliqué tel quel. Et ce n'est pas l'Allemagne, qui est à l'origine de cette discipline, qui doit à présent montrer le mauvais exemple en refusant de s'y soumettre. Symboliquement, elle subirait une perte de crédibilité et donc d'influence au sein de l'Europe. Tout assouplissement du pacte de stabilité aurait en outre pour effet de rendre moins urgentes les mesures de restructuration qui sont indispensables. Un premier pas dans ce sens vient d'être fait en Allemagne avec la réforme de notre système de protection sociale et celle du marché du travail. On compromettrait notre avenir en différant cet effort. Sur un plan plus strictement financier, j'observe que depuis juin

dernier les taux d'intérêt à long terme remontent. En empruntant sur le marché des capitaux pour financer leurs déficits, les Etats poussent les taux longs à la hausse. C'est néfaste pour les entreprises qui ont besoin de pouvoir s'endetter pour financer leurs investissements. Ce n'est pas le moment de décourager l'investissement alors qu'une reprise de la croissance semble se profiler. De plus, l'augmentation des déficits publics diminue la marge de manoeuvre de la politique monétaire. Il ne faudrait pas que la Banque centrale européenne profite des anticipations inflationnistes pour relever ses taux directeurs. Enfin, les politiques budgétaires trop accommodantes sont d'autant plus à éviter que l'on peut douter de leur efficacité pour lutter contre le chômage. »

Jean-Paul Fitoussi, président de l'OFCE

« Une règle qui paralyse les gouvernements »

« Je vois mal comment un gouvernement peut respecter une règle qui paralyse son action au moment même où la population lui demande d'agir. Deux solutions semblent donc possibles. La première consiste à ne pas appliquer le pacte, ce qui aboutirait à sa disparition. Par contagion en effet plus aucun État ne le respecterait. Mais c'est alors la construction européenne qui se retrouverait décrédibilisée. La seconde solution, qui a ma préférence, consiste à mettre le pacte entre parenthèses. Cela reviendrait à laisser les gouvernements libres de leur gestion en leur fixant un rendez-vous à moyen terme pour revenir à la règle commune. Agir ainsi serait reconnaître que l'Europe a été frappée depuis 2001 par une série de chocs exceptionnels qui justifient la mise en veilleuse des règles habituelles. On dispose du recul nécessaire pour comprendre que le krach boursier qui a frappé les économies occidentales présentent des analogies avec celui qui s'est produit en 1929. Il s'y est ajouté le traumatisme des attentats du 11 septembre 2001 suivi de la guerre en Irak. Et comme si tout cela ne suffisait pas voilà qu'une canicule vient de noircir le tableau. En demandant au gouvernement l'application d'une règle de gestion normale dans une situation aussi exceptionnelle on aggrave le problème. La réalité c'est que l'on a confié à des administrations sans responsabilité politique le soin de faire de la politique, et au gouvernement le soin de faire de la gestion. S'il y avait un gouvernement fédéral européen il a longtemps qu'il aurait reconnu le fait exceptionnel. »